



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0093

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0093**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (par abréviation CPE Lyon) est une école d'ingénieurs créée, sous la forme d'une association, de la fusion en 1994 de 2 écoles historiques : l'Institut de chimie physique industrielle (ICPI), fondé en 1919, et l'Ecole supérieure de chimie industrielle de Lyon (ESCIL), fondée en 1883.

Son siège est fixé à Villeurbanne.

Son objet est d'assumer, soit directement, soit en liaison avec d'autres structures, les missions de formation d'ingénieurs et de recherche fondamentale et appliquée. Elle participe, de plus, à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technologique, ainsi qu'à la coopération internationale et la formation permanente des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Dans ce cadre, le CPE Lyon a pour missions principales de :

- former des ingénieurs et des docteurs dans 3 filières principales (chimie-génie des procédés, électronique, informatique-réseaux), adaptées aux besoins de l'industrie au niveau mondial,
- participer au développement des sciences et des techniques, former à la recherche et par la recherche des ingénieurs et des diplômés qualifiés,
- contribuer, en liaison avec d'autres structures, à la mise en œuvre des enseignements d'application, de spécialisation et de formation permanente à des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

Modalités de représentation

CPE Lyon est administrée par un conseil d'administration comprenant au maximum 24 administrateurs titulaires ayant voix délibérative et 10 membres invités ayant voix consultative. Leur mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable.

Le conseil d'administration est composé de :

- 3 membres fondateurs :

- . la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL),
- . la Fondation pour l'Université de Lyon,
- . l'Université catholique de Lyon,

- 9 membres de droit représentant les institutions locales :

- . la Région Rhône-Alpes,
- . le Conseil général du Rhône,
- . la Communauté urbaine de Lyon,
- . l'Université Claude Bernard Lyon 1,
- . l'Institut polytechnique de Lyon,
- . l'Association des fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique de Lyon,
- . le Conseil économique et social Rhône-Alpes,
- . l'Association des anciens élèves (2 postes),

- 12 autres membres actifs, élus par les membres fondateurs, représentant les entreprises et organismes professionnels concourant aux objectifs de l'école,

- 10 membres invités :

- . le recteur de l'Académie de Lyon,
- . le délégué général de l'Institut polytechnique de Lyon,
- . le directeur de l'école,
- . le représentant d'une instance européenne chargée des problèmes de l'enseignement supérieur,
- . 2 membres représentant les enseignants et chercheurs de l'école,
- . 2 membres représentant le personnel non enseignant,
- . 2 membres représentant les élèves.

La Communauté urbaine figure parmi les membres de droit appelés à siéger au conseil d'administration et dispose d'un représentant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Paul Bret en tant que titulaire pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.